

Décision de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LIMOCIDE J***

de la société VIVAGRO

numéro de dossier 2021-0843

Considérant la nécessité de rectifier la densité du produit et en conséquence sa composition intégrale exprimée en pourcentage massique,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est modifiée** en France, sous réserve du respect de la composition du produit autorisée et figurant en annexe du courrier de la direction de l'évaluation des produits réglementés en date du 3 mars 2021.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	LIMOCIDE J LIMOCIDE GARDEN OILIXIR ORANGE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	VIVAGRO Technopole Montesquieu 5 allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC France
Formulation	Microémulsion (ME)
Contenant	60 g/L - huile essentielle d'orange
Numéro d'intrant	761-2018.01
Numéro d'AMM	2200059
Fonction	Insecticide, fongicide et acaricide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient. Les autres modalités d'autorisation du produit restent inchangées.

A Maisons-Alfort, le **17 JUIN 2021**


Charlotte GRASTILLEUR
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)